

Renforcer le cadre influant sur les pratiques commerciales responsables

Il est important pour les entreprises canadiennes des industries extractives présentes à l'étranger et pour les autorités et intervenants à l'échelle locale que l'environnement d'investissement soit stable, ouvert, transparent et prévisible. En outre, un environnement qui encourage également la création de valeur pour les collectivités et les pays où des entreprises des industries extractives sont présentes contribuera à faire des occasions d'affaires un succès.

Le Canada est conscient qu'en l'absence d'efforts plus vastes, et coordonnés, aux niveaux national et régional, il se peut que les mesures prises par l'industrie ne se traduisent pas par un changement positif durable. C'est pourquoi le gouvernement du Canada collabore avec des interlocuteurs aux échelons international et bilatéral, et à l'échelon des organisations, à la réalisation de diverses activités qui renforcent le cadre influant sur les activités commerciales à l'étranger d'une façon favorable à l'amélioration du rendement en RSE et à l'accroissement des avantages qui en découlent sur le terrain. Globalement, les mesures prises par le gouvernement constituent une base permettant aux entreprises du industries extractives, y compris celles qui font de l'exploration, d'aller au-delà des exigences des lois et de refléter dans leurs activités à l'étranger les valeurs canadiennes en respectant des principes de la RSE.

Un bon nombre des activités énumérées ci-après, dont la conclusion d'accords commerciaux, n'ont pas expressément pour but d'améliorer la RSE; toutefois, elles ont une incidence sur la motivation des entreprises et sur leur capacité à intégrer les principes de la RSE dans tous les volets de leur travail. D'autres activités, comme le renforcement des capacités, ne sont pas réalisées au profit des entreprises, mais elles influent sur les avantages que peuvent tirer les pays hôtes des activités des entreprises des industries extractives qui agissent de façon responsable. Nous décrivons ces activités ci-après, afin de donner un aperçu des efforts du Canada qui contribuent à une amélioration de la RSE dont une multitude d'intéressés peuvent bénéficier.

Échelon international

Le soutien considérable qu'il offre à l'**Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)** est un exemple des efforts que fait le Canada sur la scène internationale. L'ITIE a été mise sur pied en 2002 en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans les pays riches en ressources, et ce, grâce à la vérification, à la conciliation et à la publication intégrale des paiements versés par les entreprises du industries extractives aux gouvernements des pays hôtes et des recettes publiques correspondantes tirées des secteurs pétrolier, gazier et minier. Cette initiative vise à consolider la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation dans les industries extractives. Elle peut aussi stimuler le débat au sujet de la façon dont les recettes publiques sont dépensées et aider les collectivités à être mieux en mesure de demander des comptes à leur gouvernement. Le Canada soutient l'ITIE et y participe depuis 2007; il est d'ailleurs membre de son conseil d'administration au cours du cycle qui s'étend de 2013 à 2015. Notre collaboration avec l'ITIE s'inscrit dans le soutien que le Canada accorde à la lutte mondiale contre la corruption.

Le Canada a fait une autre contribution importante à la lutte mondiale contre la corruption en **renforçant la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (LCAPE)**. Par cette loi, il remplit les obligations internationales qui lui incombent aux termes de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales, adoptée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption). Selon cette loi, les personnes ou les entreprises qui cherchent à corrompre des agents publics étrangers dans le cadre d'activités commerciales à l'échelle internationale commettent une infraction criminelle au Canada. Tenant compte des recommandations formulées par les intervenants du milieu des affaires, la société civile et le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, le gouvernement a déposé un projet de modification de la Loi, lequel a obtenu la sanction royale le 19 juin 2013. Les modifications apportées renforcent la Loi et montrent que le Canada est déterminé à combattre la corruption dans le monde.